## **MGEN Efficience Santé** Optimale



GROUPE **VYV** 

		xemples de ren	aboursement <sup>1</sup>			
		MGEN Efficience S				
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Précisions / commentaire en fin de document
Hospitalisation						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€	
Chambre particulière sur demande du patient) Pour une nuitée lors d'une hospitalisation en nédecine, chirurgie ou obstétrique (MCO)	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	45,00€	Selon les frais engagés	Cf. renvoi * en j de document
L'hôpital public inclut la rému	nération des praticiens dans le	<b>Séjours avec actes lourc</b> s frais de séjour, alors que		urés séparément dans le sect	eur privé	
		ation chirurgicale de la cat				
rais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24€	0€	
Frais de séjour en secteur privé Honoraires médecins secteur 2	Tarif moyen de 794,04 €  Dépassements maîtrisés	794,04 € BR	770,04 €  100% BR	24,00 €  Dépassement si prévu au	0 € Selon contrat	
adhérents OPTAM ou OPTAM-CO) Opération en secteur privé :	Tarif moyen de 413 €	271,70 €	271,70 €	contrat 141,30 €	0€	
nonoraires chirurgien		·		·		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat	
Opération en secteur privé : nonoraires chirurgien	Tarif moyen de 451 €	271,70 €	271,70€	163,02€	16,28€	
ionoran es em argren		Séjours sans acte lourd				
L'hôpital public inclut la rému	nération des praticiens dans le			urés séparément dans le sect	eur privé	
	ole d'un suivi d'une pneumoni					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80% BR	20% BR	0€	
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75 €	0€	
Soins courants Honoraires médecins secteur 1 généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 1 €	30 % BR	1 € de participation forfaitaire	
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00€	25,00 €	16,50€	7,50€	1 € de participation forfaitaire	
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	32,00€	32,00 €	22,40 €	9,60€	0€	
ix : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, phtalmologie, dermatologie, etc.)	30,00 €	30,00 €	20,00 €	9,00€	1 € de participation forfaitaire	
Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR - 1 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	forfaitaire	
ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	32,00€	32,00€	22,40 €	9,60€	0€	
x : consultation médecin spécialiste pour un natient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	44,00€	30,00€	20,00€	23,00€	1,00€	
Honoraires médecins secteur 2 non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR - 1 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)		
	55,00€	23,00 €	16,10€	18,40 €	20,50€	
ix : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ins :x : consultation médecin spécialiste pour un batient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, phtalmologie, dermatologie, etc.)	55,00 € 58,00 €	23,00 €	16,10 €	18,40 €	20,50 € 24,50 €	
ns x : consultation médecin spécialiste pour un atient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique,	·	·		·	24,50 €	

## MGEN Efficience Santé Optimale

Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent	Base de	Remboursement de	Remboursement de	Reste à charge	Précisions /
	facturé ou tarif	remboursement de la	l'assurance maladie	l'assurance maladie		commentaires
	réglementé	Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	obligatoire (AMO)	complémentaire (AMC)		en fin de
						document
Dentaire						
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraires limites de facturation	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement dans la	0€	
	(HLF)			limite du plafond des		
	(****)			honoraires		
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur	500,00€	120,00€	84,00 €	416,00€	0€	
incisives, canines et premières prémolaires	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		70.0/ PD	20.0/ DD		
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	70 % BR	30 % BR + dépassement si prévu au	Selon contrat	
				contrat		
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0€	
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR	Selon contrat	
				+ dépassement si prévu au		
				contrat		
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 € Prix moyen national	120,00 € BR	84,00 € 100 % BR	168,00 € Dépassement si prévu au	295,90 € Selon contrat	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	ВК	100 % BK	contrat	Seion contrat	
Ex : traitement par semestre	720,00€	193,50€	193,50€	247,50 €	279,00€	
(6 semestres max.)	·	·	·	·	·	
Optique						
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente	BR	60 % BR	•	0€	
Ex : verres simples	(PLV) 41 € (par verre)	12,75 € (par verre)	7,65 € (par verre)	dans la limite des PLV <sup>4</sup> 33,35 € (par verre)	0€	
et monture	+ 30 € (monture)	+ 9 € (monture)	+ 5,40 € (monture)	+ 24,60 € (monture)	0 €	
Ex : verres progressifs	90 € (par verre)	27 € (par verre)	16,20 € (par verre)	73,80 € (par verre)	0€	
et monture	+ 30 € (monture)	+9€ (monture)	+ 5,40 € (monture)	+ 24,60 € (monture)		
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR	Selon contrat	
4-1				+ dépassement si prévu au		
				contrat, dans la limite des		
				plafonds réglementaires		
Ex : verres simples	100 € (par verre)	0,05 € (par verre)	0,03 € (par verre)	69,97 € (par verre)	30,00 € (par verre)	Cf renvoi ** en fin
et monture	+ 139 € (monture)	, " ,	+ 0,03 € (monture)	+ 89,97 € (monture)	+ 49,00 € (monture)	
5	221 6 (	0.05.6 ()	0.03.6 (	124.07.6 ()	00.00.6 (	Cf. renvoi ** en fin
Ex : verres progressifs et monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	134,97 € (par verre) + 89,97 € (monture)	96,00 € (par verre) + 49,00 € (monture)	cj. renvoi ** en jin de document
	` '	, , ,	, , ,	, , ,	, ,	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat	
Forfait annuel	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	100,00€	Selon les frais engagés	***
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au	Selon contrat	
Ex : opération corrective de la myopie	Non communiqué	Non remboursé	Non remboursé	contrat 250,00 €	Selon les frais engagés	***
Aides auditives	Non communique	Non rembourse	Nonrembourse	250,00€	Selon les irais engages	
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement	0€	
Equiperilent 100 /0 sante	(PLV)	DK.	00 /₀ BK	dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	240,00 €	710,00 €	0€	
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR	Selon contrat	
				+ dépassement si prévu au		
				contrat, dans la limite des		
				plafonds réglementaires		
Dear and the manuscript of the street of 20	4 524 00 0	400.00.0	240.00.0	700.00.0	F44.00.0	
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534,00 €	400,00€	240,00 €	780,00€	514,00€	1

<sup>1)</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'Unocam. (Intips://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

Garanties au 01/01/2023 - Document n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent sur les Statuts et Règlements mutualistes MGEN en vigueur.

<sup>2)</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

<sup>3)</sup> La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

<sup>4)</sup> Prix limite de vente.

<sup>\*</sup> Bénéficiez d'une prise en charge plus élevée de votre chambre particulière au sein d'un établissement hospitalier conventionné avec MGEN

<sup>\*\*</sup> Bénéficiez d'un remboursement plus élevé des équipements délivrés par un opticien partenaire Kalixia Optique

<sup>\*\*\*</sup> Forfait par œil et par année civile